

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 07 septembre 2018, le Maire de Saint-Cernin a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la création d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu.

## 1. Dates de l'enquête :

Cette enquête se déroulera du mercredi 3 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018 inclus.

## 2. Consultation du dossier soumis à enquête publique :

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, en Mairie de Saint-Cernin, pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Mairie de Saint-Cernin

Le Bourg

15310 SAINT-CERNIN

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

Fermeture exceptionnelle le vendredi 2 novembre.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de la commune [www.saint-cernin.fr](http://www.saint-cernin.fr)
- Sur le site internet de la Société délégataire [www.snc-cremation.fr](http://www.snc-cremation.fr)
- Et à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public en Mairie de Saint-Cernin.

Un registre d'enquête à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de Saint-Cernin.

La Mairie de Saint-Cernin est désignée comme siège de cette enquête publique.

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de Saint-Cernin,
- par voie électronique sur la boîte mail dédiée : [crematorium@saint-cernin.fr](mailto:crematorium@saint-cernin.fr)

Le commissaire enquêteur les visera et les annexera au registre d'enquête.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le 05 novembre 2018.

## 3. Commissaire enquêteur :

Monsieur Jean-Claude Bouissou, ingénieur divisionnaire en retraite est désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand en date du 12 janvier 2018.

## 4. Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Saint-Cernin les observations orales ou écrites des intéressés : le mercredi 3 octobre 2018 de 9 h à 12 h, le vendredi 12 octobre 2018 de 9 h à 12h, le mardi 23 octobre 2018 de 14 h à 17 h, le lundi 5 novembre 2018 de 14 h à 17 h.

## 5. Les suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans le document séparé, ses conclusions motivées, en précisant son avis s'il est favorable, favorable sous réserve ou défavorable au projet.

Le commissaire enquêteur, dans un délai de 30 jours maximum, à compter de la date de clôture de l'enquête, rend son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de Saint-Cernin (et sur le site [www.saint-cernin.fr](http://www.saint-cernin.fr)) aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.